



Règles de calcul de l'ancienneté

Par **gitoune2**, le **12/04/2008 à 11:31**

Bonjour à tous, rnrnQQ peut-il me transmettre les règles de calcul de l'ancienneté dans le cas de 2 CDD espacés (avec des Arrêts >= délais de carence) rnrn- Notamment 1 CDD en Février 2007 de 6 Mois, puis rebelotte cette année : 1 CDD en Mars 2008 de 6 mois aussi. rnrn- Et plus généralement la méthode légale. rnrnPrécisions sur la CC : Convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire rnrnMais je n'y ai rien trouvé. rnrnPs : Pas de pbs, pour les CDD ayant conduit à un CDI, l'ancienneté a toujours été reprise depuis le début de l'entrée dans la Société. Mais la question se pose pour des CDD récurrents ... rnrnMerci.